

Bretagne, Côtes-d'Armor, Bon-Repos-sur-Blavet

Bon-Repos-sur-Blavet

Bon Repos

sous la direction de

Gilles Leroux

Inrap Grand Ouest

Décembre 2020

Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
22107

Nr site
—

Entité archéologique
—

Arrêté de prescription
2019-248

Système d'information
Lambert93 CC48

Code Inrap
D129709

Bretagne, Côtes-d'Armor, Bon-Repos-sur-Blavet

Bon-Repos-sur-Blavet

Bon Repos

sous la direction de

Gilles Leroux

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67 737
35 577 Cesson-Sévigné

Décembre 2020

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

2	Sommaire
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
18	Projet d'intervention
21	Arrêté de désignation

Résultats

24	Résultat
24	1.1 Introduction
24	1.2 Le cadre géographique
24	1.3 Le cadre archéologique
27	1.4 Les modes de l'intervention archéologique
29	1.5 Les découvertes archéologiques
30	Conclusion
31	Bibliographie
31	Listes des figures

Inventaires techniques

34	Inventaire des tranchées
----	---------------------------------



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Côtes-d'Armor

Commune
Bon-Repos-sur-Blavet

Adresse ou lieu-dit
Bon repos

Codes

code INSEE
22107

Numéro de dossier Patriarche
non communiqué

Numéro de l'entité archéologique
non communiqué

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x(L93): 1 245 000
y(L93): 7 241 800
z(L93): 126 à 133m NGF

Références cadastrales

Commune
Bon-Repos-sur-Blavet, Bon repos

Année
2020

Section(s) et parcelle(s)
A, n°44, 577, 696, 697
C, n°566, 567, 578

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

non communiqué

Propriétaire du terrain

Département des Côtes d'Armor

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2019-248

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2019-377

Référence du projet Inrap
D 129709

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Département des Côtes d'Armor
Direction du Patrimoine,
Service du Patrimoine naturel
9 place du Général de Gaulle

Nature de l'aménagement

Valorisation, stationnement

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Gilles Leroux, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné cedex
grand-ouest@inrap.fr
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic
du 28 au 31 octobre 2019

post-fouille
juin 2020

Emprise diagnostic

Emprise prescrite
10 500 m²

Emprise diagnostiquée
750 m²

Ratio
7 % de l'emprise

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
- Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Four
- Fosse
- Fosse parcellaire
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Stèles

Etudes annexes

- Géologique
- Datation
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
-

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard, SRA	Conservatrice du patrimoine	Contrôle scientifique
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Gilles Leroux, Inrap	Responsable d'Opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard, SRA	Conservatrice du patrimoine	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional GO	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant AST	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Logisticienne	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire de centre	Mise en place et suivi de l'opération

Intervenants technique

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire	Entreprise de terrassement	Ouverture des tranchées de sondages

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gilles Leroux, Inrap	Responsable d'opération	Réalisation de l'opération
Fredéric Boumier, Inrap, Inrap	Topographe	Relevés et plans

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gilles Leroux, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Emmanuelle Collado, Inrap	Dessinateur	Infographie, PAO
Fredéric Boumier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan

Notice scientifique

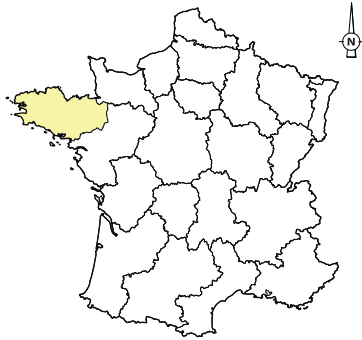
La richesse patrimoniale du secteur de l'abbaye de Bon-Repos justifiait à elle-seule la prescription d'un diagnostic archéologique dans un périmètre rapproché de celle-ci. Toutefois, la motivation principale de cette recherche revient à la découverte ancienne de monnaies romaines au niveau du pont moderne qui franchit le Blavet au pied de l'abbaye et qui semble corroborer l'existence d'un itinéraire routier ancien sur un axe nord-est/sud-ouest, peut-être fossilisé localement par l'actuelle route départementale 44.

Toutefois, l'ouverture classique de tranchées sur les deux secteurs destinés au diagnostic n'ont livré aucune trace d'une quelconque occupation humaine ancienne ou du passage dans les parcelles concernées d'un itinéraire routier ancien.

État du site

Conformément à la convention établie entre l'Inrap et l'aménageur, la totalité des tranchées ouvertes au cours du diagnostic archéologique ont été rebouchées à l'issue de l'opération.

Localisation de l'opération



Bretagne
 Côtes d'Armor
 Bon-Repos-sur-Blavet

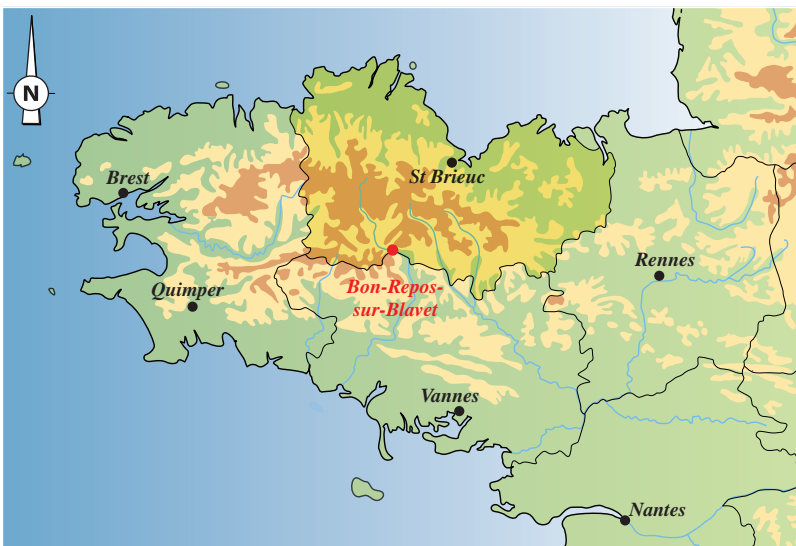
Bon Repos

Section(s) et parcelle(s) :

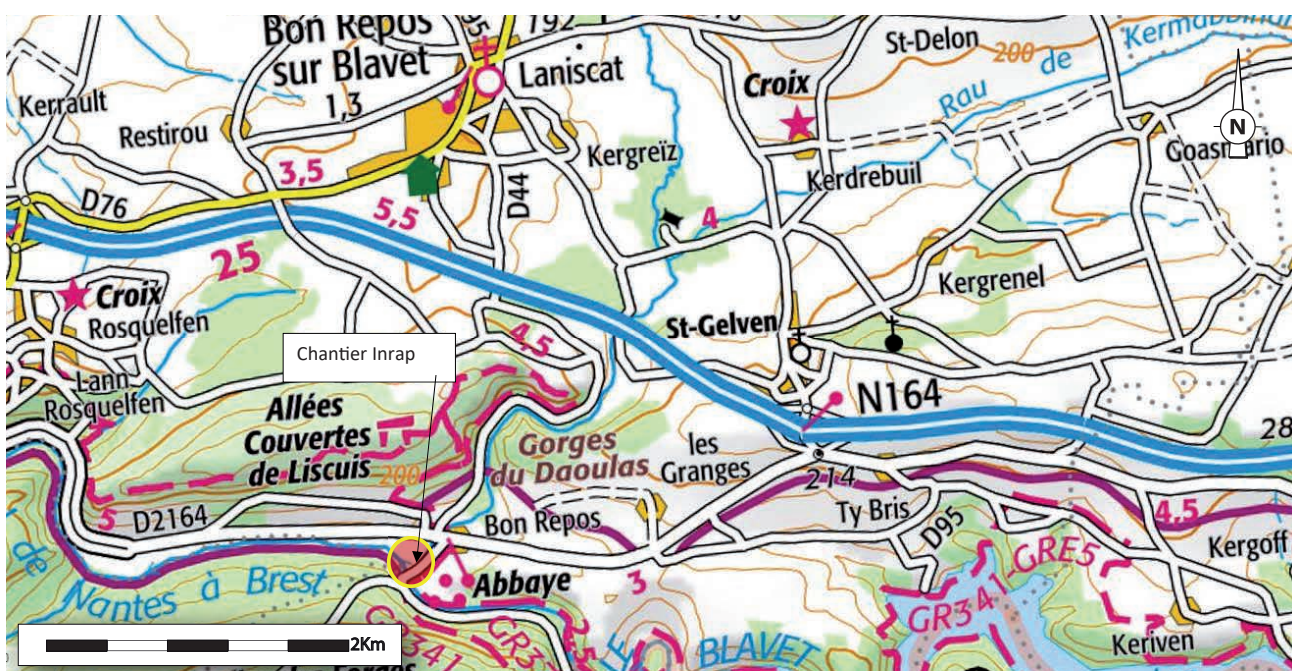
A, n°44, 577, 696, 697
 C, n°566, 567, 578

Coord. Lambert93 CC48

x : 1 245 000
 y : 7 241 800
 z : entre 126 et 133m NGF



1/250 000 © IGN 2015



Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 26 juin 2019

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Anne Villard
Poste : 02 99 84 59 00
anne.villard@culture.gouv.fr
RÉFÉRENCE : 19/AV/VC/315

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex

COURRIER REÇU LE

02 JUIN 2019
3088
INRAP GO

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : BON-REPOS-SUR-BLAVET (22)
aménagement global du Domaine de Bon Repos

PJ : arrêté n° 2019-248

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de diagnostic archéologique.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Département des Côtes d'Armor
Direction du Patrimoine, service du patrimoine naturel
9 place du Général de Gaulle
22023 SAINT-BRIEUC

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis au Service régional de l'archéologie, versé dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable en ligne.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

D129709



COURRIER REÇU LE

04 JUIN 2019
3628
INRAP GODirection régionale
des affaires culturellesService régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2019-248 du 26 juin 2019

ARRÊTÉ n° 2019-248 portant prescription de diagnostic archéologique

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis d'aménager n° PA 22 107 19 P0001 déposé par le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, 9 place du Général de Gaulle, 22023 Saint-Brieuc, relatif au projet d'aménagement global du Domaine de Bon Repos (valorisation des abords directs de l'abbaye, travaux de voirie, création d'aires de stationnement...) sur un terrain situé à Bon-Repos dans la commune de Bon-Repos-sur-Blavet, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 4 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, ils sont situés dans l'emprise ou aux abords de l'abbaye de Bon Repos, d'une voie et d'une occupation gallo-romaines et dans un secteur densément occupé depuis le Néolithique ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes-d'Armor

Commune : BON-REPOS-SUR-BLAVET

Lieu-dit : Bon-Repos

Cadastre : section : C parcelles : 566, 567, 578
section : A parcelles : 696, 697 577, 44

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 10 500 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Conseil départemental des Côtes d'Armor, Direction du Patrimoine, service du patrimoine naturel et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 26 juin 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

Conseil départemental des Côtes d'Armor, Direction du Patrimoine, service du patrimoine naturel
Inrap

Copie :

Commune de Bon-Repos-sur-Blavet
Service ADS de Guingamp-Paimpol Agglomération
Préfecture des Côtes-d'Armor
UDAP 22



PRÉFET DE LA RÉGION DE BRETAGNE

**Cahier des charges annexé
à l'arrêté préfectoral numéro 2019-248
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne	
département :	Côtes-d'Armor	
commune :	BON REPOS SUR BLAVET	
lieu-dit :	Bon-Repos – Projet d'aménagement global du domaine de Bon-Repos	
cadastre :	section : C	parcelles : 566, 567, 578
	section : A	parcelles : 696, 697 577, 44
pétitionnaire :	Département des Côtes-d'Armor	

Emprise du diagnostic archéologique : 10 500 m²

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic en milieu rural (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies pourront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels seront effectués afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Les sondages manuels et mécaniques seront replacés sur un plan général et feront l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que de coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et de photographies. Les vestiges seront replacés dans leur contexte topographique et archéologique, la vallée et le franchissement du Blavet, ainsi que l'emprise ou les abords de plusieurs sites connus, tout particulièrement bien sûr celui de l'abbaye de Bon Repos.

Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc...) et leur état de conservation devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA).

Le rapport de diagnostic devra être remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique, accompagné d'un plan d'emprise de l'opération figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Plusieurs sites sont déjà répertoriés aux abords et dans l'emprise des travaux menés en vue de l'aménagement global de l'abbaye de Bon-Repos. Le tracé de la RD 44 reprend celui supposé d'une voie reliant les environs de Lamballe à ceux de Priziac - et sans doute Quimper - depuis l'âge du Fer (EA 22 107 0038) ; des substructions et des monnaies romaines ont d'ailleurs été découvertes sur son tracé au franchissement du Blavet, attestant peut-être, autour de ce passage obligé par une topographie bien marquée, la présence d'un pont maçonné voire une occupation mal cernée dès l'Antiquité (22 107 0033). Si les zones boisées ont masqué la présence de vestiges, les prospections menées dans les environs montrent une occupation humaine très dense depuis le Néolithique, période à laquelle appartiennent les allées couvertes de Coat Liscuis (22 107 0001) ou du Bois de Gouarec à Plélauf (22 181 0002), et pendant les âges des Métaux qui voient la fondation de nombreux domaines agricoles, tel celui de Rosquelfen à la fin de l'âge du Fer où un important dépôt monétaire gaulois a été mis au jour (22 107 0012). Des aménagements liés au fonctionnement de l'abbaye sont également possibles dans les emprises qui feront l'objet du diagnostic.

L'objectif de cette intervention est de déterminer la nature, l'état de conservation et l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour dans l'emprise prescrite, afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude ou la mise en place de mesures techniques de conservation puissent être envisagées préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement.

Le Service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

Fait à Rennes, le 26 juin 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



Projet d'intervention

Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Inrap

Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Réf : MB/TA/2019/2028

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A16378343250

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée «BON REPOS SUR BLAVET (22), BON REPOS »

Opération : D129709 – Arrêté n° 2019-248

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 23/08/19

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 2 juillet 2019 portant sur le diagnostic dénommé « BON REPOS SUR BLAVET (22), BON REPOS » sur la commune de Laniscat dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

ps


P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest
37 rue du Bignon CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
tél. +33 (0)2 23 36 00 40
fax +33 (0)2 23 36 00 50
www.inrap.fr

+

Diagnostic archéologique D129709
BON REPOS SUR BLAVET (22), BON REPOS

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Côtes-d'Armor		
Commune	Laniscat				
Lieu-dit	BON REPOS				
Cadastre	Laniscat : C 566, 567, 578				
	Laniscat : A 696, 697, 577, 44				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2019-248	02-07-2019	10500 m ²	-	24/08/19
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-248, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

• Tranche Ferme

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	2 jours	1 jour
Technicien	1 jour	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

• Tranche Provisionnelle

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	7 jours
Technicien	4 jours	3 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique et lithique)		6 jours
Topographe	1 jour	1 jour


Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	5 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu 

Arrêté de désignation

D129709



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
5831
23 OCT. 2019
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-377 du 17 octobre 2019

Service régional de l'archéologie

**Arrêté n° 2019-377 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2019-248**

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2019-248 du 26 juin 2019 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à BON-REPOS-SUR-BLAVET, Domaine de Bon Repos (22) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Gilles LEROUX (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2019-248.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Gilles LEROUX.

Fait à Rennes, le 17 octobre 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Gilles LEROUX

Copie :
Inrap
Commune de Bon-repos-sur-Blavet

II. Résultats

Résultats

1.1 Introduction

Le projet de divers travaux d'aménagement et de valorisation du site de l'Abbaye de Bon repos, sur la commune de Bon-Repos-sur-Blavet (Côtes d'Armor) est à l'origine de la prescription de ce diagnostic archéologique de la part du Service régional de l'archéologie de Bretagne. En effet, les parcelles concernées, réparties sur deux secteurs distincts, entraînent plus ou moins en contact avec le tracé supposé d'un itinéraire routier ancien se déroulant sur un axe nord-est/sud-ouest et franchissant le Blavet au niveau de l'actuel Pont, passage obligé à la vue de la topographie locale très marquée. Aujourd'hui, cet itinéraire semble fossilisé par l'actuelle route départementale 44.

1.2 Le cadre géographique

Le diagnostic se situe dans l'environnement proche de l'Abbaye de Bon-Repos, elle-même installée sur un versant peu incliné dominant la confluence du petit torrent Daoulas avec le Blavet, localement canalisé. Localement la vallée du Blavet est très encaissée; le plateau qui cerne, au nord, cette vallée, plafonne à 250 m d'altitude, tandis que les terrains soumis à notre intervention se rapprochent nettement du fond de la vallée, à une altitude proche de 150 m cette fois. La géologie locale est dominée par l'omniprésence des schistes ardoisiers, parfois présents en plaques. Ils ont été reconnus dans la zone nord de notre intervention, souvent à moins de 0,50 m sous la surface du sol actuel (Fig. 1).

1.3 Le cadre archéologique

Ce secteur de confluence entre les rivières Daoulas et Blavet possède une richesse et une variété de sites archéologiques incontestable. Nous n'en retiendrons cependant que trois.

En premier lieu, il s'agit de la présence naturelle de schiste ardoisier en dalles qui a favorisé la construction de la série de dolmens mégalithiques de Liscuis, commune de Laniscat, située sur la bordure du plateau dominant vers le nord cette confluence. La construction de ces monuments a évidemment été facilitée par la présence de schiste ardoisier en dalles importantes.

Il s'agit ensuite de la forte présomption d'un franchissement routier très ancien du Blavet à l'emplacement du pont actuel de Bon Repos. Cette hypothèse est fortement étayée depuis la découverte en 1834, des vestiges d'un pont antérieur, peut-être antique (?) et de nombreuses monnaies romaines sans doute liées à un rite de passage désignant de fait l'existence d'un itinéraire routier ancien établi entre les côtes nord et sud de l'Armorique sur un axe nord-est/sud-ouest (Bizien-Jaglin, 2002, p.283).

Il s'agit enfin évidemment de l'abbaye de Bon Repos elle-même, fondée en 1184 et qui a mis à profit un site naturel intéressant, permettant notamment le contrôle de ce franchissement du Blavet.

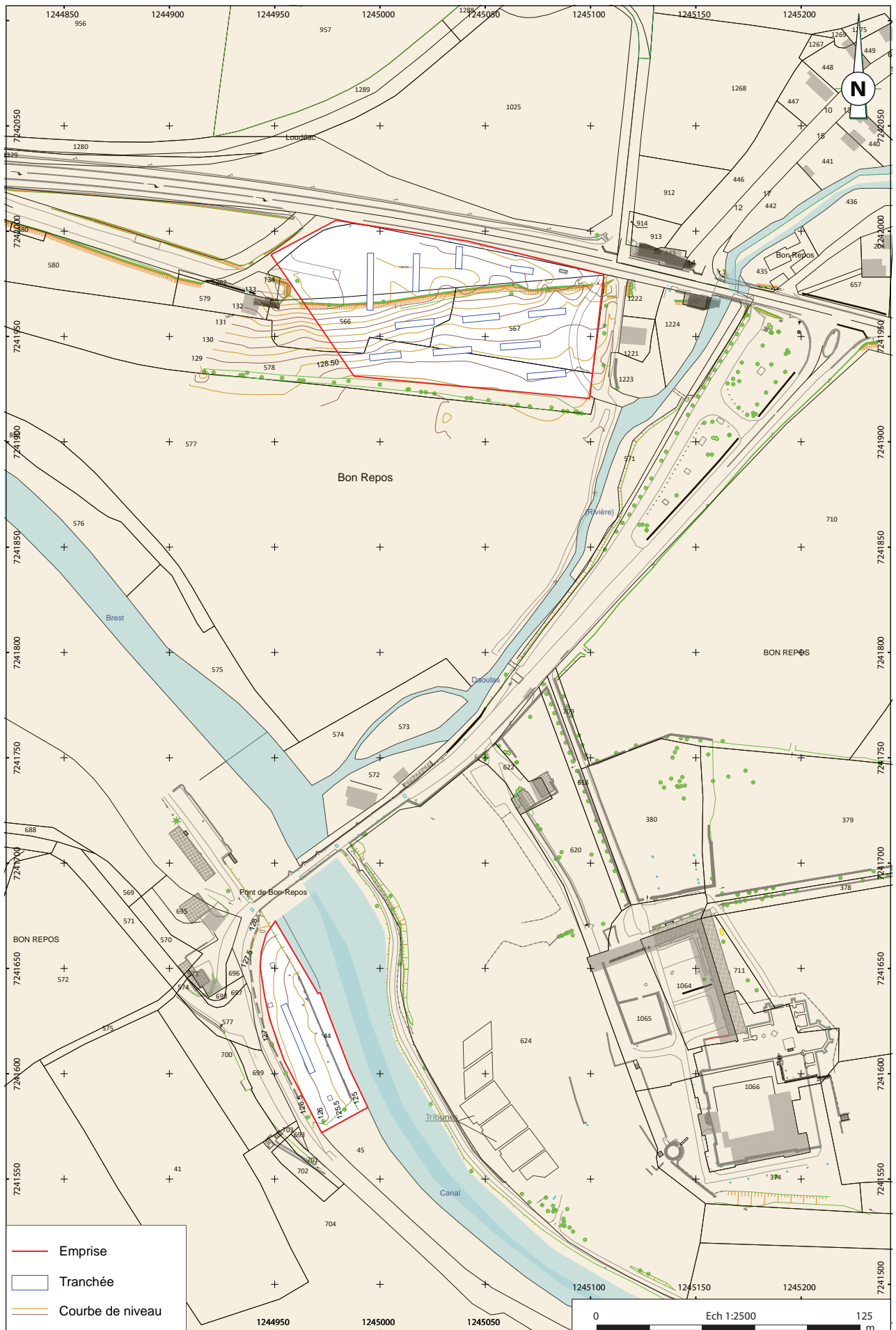


Fig. 1 Plan de localisation sur le fond géographique I.G.N. des zones ayant fait l'objet des sondages archéologiques © E. Collado, Inrap

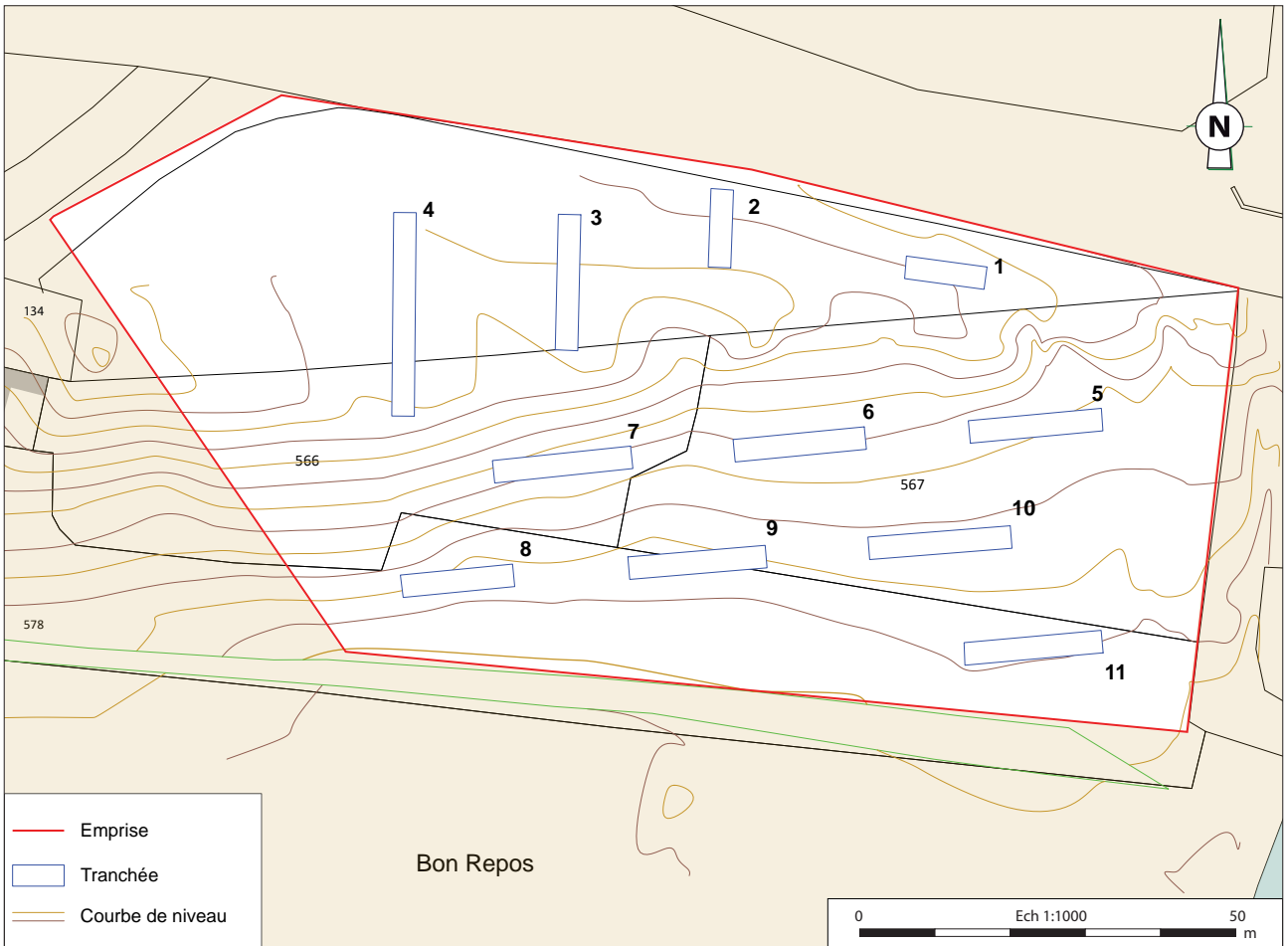


Fig. 2 Plan de détail de la distribution des tranchées dans la zone nord-ouest (tranchées 1 à 11) © E. Collado, Inrap

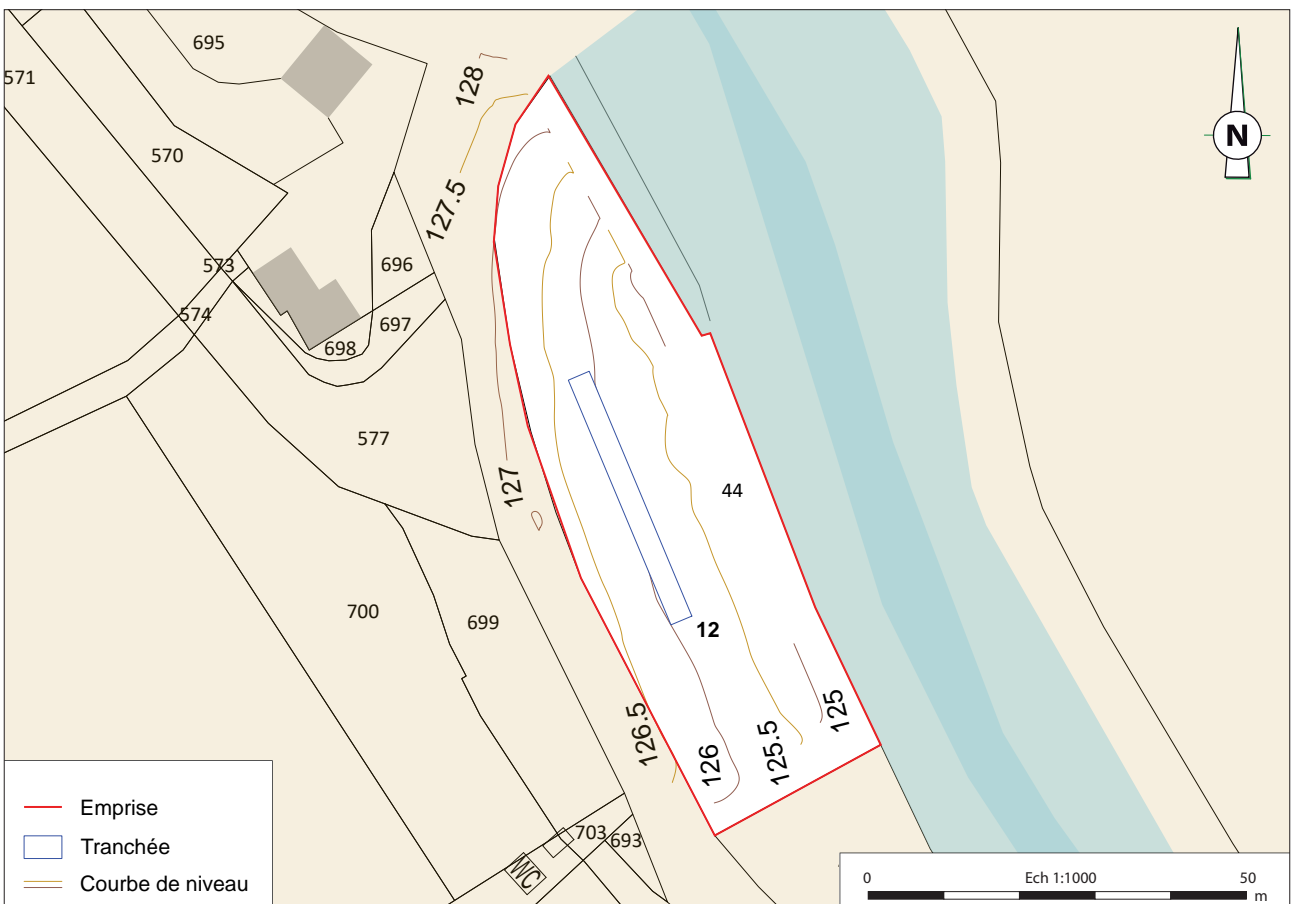


Fig. 3 Plan de situation de la tranchée 12, ouverte au contact du Blavet canalisé © E. Collado, Inrap

1.4 Les modes de l'intervention archéologique

Les parcelles soumises au diagnostic se répartissent en deux zones distinctes, l'une située vers le nord-ouest de la zone de confluence entre les rivières du Daoulas et du Blavet (section C, parcelles 566, 567, 578), l'autre au contact direct de la rive sud du Blavet (section A, parcelles 696, 697, 577 et 44). Celles-ci ne présentant aucun obstacle particulier, nous avons opté pour l'ouverture de lignes parallèles de tranchées discontinues selon deux axes différents. Leur ouverture systématique s'est faite à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet lisse de 3m de large. La douzaine de tranchées (11 pour la première zone et 1 pour la seconde) ainsi ouvertes a permis de sonder 750m² environ, soit 7% de la surface totale de l'emprise (Fig. 1, 2, 3).

Les tranchées de la première zone ont permis de reconnaître la présence du substrat schisteux ardoisier à une profondeur relativement faible de 0,30 à 0,50m. Celui-ci était recouvert d'un limon très argileux de faible épaisseur (0,10m) puis de terre végétale limono-argileuse (Fig. 4, 5, 6, 7).

La longue tranchée (Tr.12) réalisée dans la seconde zone, le long du Blavet canalisé, a permis d'atteindre, quant à elle, un niveau de graves d'origine alluviale, apparaissant à 0,30m sous la surface du sol actuel (Fig. 8, 9).



Fig. 4 Aspect du terrain avant l'ouverture des premières tranchées dans la parcelle C 566

© G. Leroux, Inrap



Fig. 5 Ouverture de la tranchée 4, depuis le sud (parcelle C 566). Le substrat, constitué de schiste ardoisier, apparaît à moins de 0,50m sous la surface du sol actuel © G. Leroux, Inrap



Fig. 6 Aspect des parcelles 567 et 578 avant ouverture des tranchées © G. Leroux, inrap



Fig. 7 Idem, à l'issue de l'ouverture des tranchées, en cours de rebouchage © G. Leroux, Inrap



Fig. 8 Aspect de la parcelle A 44 située en bordure du Blavet canalisé, avant ouverture de la tranchée 12 © G. Leroux, Inrap



Fig. 9 Ouverture de la tranchée 12 dans la parcelle A 44. Le sous-sol y est constitué de graves d'origine alluviale © G. Leroux, Inrap

1.5 Les découvertes archéologiques

La totalité de l'ouverture des tranchées, qu'elles appartiennent aux secteurs nord ou sud, est resté négatif, d'un point de vue immobilier ou mobilier.

Conclusion

A l'issue de cette opération de diagnostic, il a été possible de constater l'absence de toute trace d'occupation humaine ancienne sur les parcelles soumises à notre investigation. De même, nos tranchées n'ont pu mettre en évidence les stigmates d'une voie ancienne sur un axe nord-est/sud-ouest, non pas que nous remettions en doute le passage de celle-ci mais pour la simple et bonne raison que les routes actuelles la fossilisent sans doute intégralement et que le pont actuel sur le Blavet est resté le point principal de franchissement du cours d'eau à travers le temps, empêchant de fait d'en découvrir des traces plus précises.

Bibliographie

Bizien et ali., 2002 -

C. Bizien-Jaglin, P. Galliou et H. Kerebel, *Carte archéologique de la Gaule*. Côtes d'Armor, Paris, 2002, 408 pages.

Listes des figures

Fig. 1 Plan de localisation sur le fond géographique I.G.N. des zones ayant fait l'objet des sondages archéologiques © E. Collado, Inrap	25
Fig. 2 Plan de détail de la distribution des tranchées dans la zone nord-ouest (tranchées 1 à 11) © E. Collado, Inrap	26
Fig. 3 Plan de situation de la tranchée 12, ouverte au contact du Blavet canalisé © E. Collado, Inrap	26
Fig. 4 Aspect du terrain avant l'ouverture des premières tranchées dans la parcelle C 566 © G. Leroux, Inrap	27
Fig. 5 Ouverture de la tranchée 4, depuis le sud (parcelle C 566). Le substrat, constitué de schiste ardoisier, apparaît à moins de 0,50m sous la surface du sol actuel © G. Leroux, Inrap	27
Fig. 6 Aspect des parcelles 567 et 578 avant ouverture des tranchées © G. Leroux, inrap	28
Fig. 7 Idem, à l'issue de l'ouverture des tranchées, en cours de rebouchage © G. Leroux, Inrap	28
Fig. 8 Aspect de la parcelle A 44 située en bordure du Blavet canalisé, avant ouverture de la tranchée 12 © G. Leroux, Inrap	28
Fig. 9 Ouverture de la tranchée 12 dans la parcelle A 44. Le sous-sol y est constitué de graves d'origine alluviale © G. Leroux, Inrap	29

III. Inventaires techniques

Inventaire des tranchées

N° tranchée	Description
1	négative
2	négative
3	négative
4	négative
5	négative
6	négative
7	négative
8	négative
9	négative
10	négative
11	négative
12	négative



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Bon-Repos-sur-Blavet, *Bon-Repos*

Chronologie

La richesse patrimoniale du secteur de l'abbaye de Bon-Repos justifiait à elle-seule la prescription d'un diagnostic archéologique dans un périmètre rapproché de celle-ci. Toutefois, la motivation principale de cette recherche revient à la découverte ancienne de monnaies romaines au niveau du pont moderne qui franchit le Blavet au pied de l'abbaye et qui semble corroborer l'existence d'un itinéraire routier ancien sur un axe nord-est/sud-ouest, peut-être fossilisé localement par l'actuelle route départementale 44.

Sujets et thèmes

Voirie
Mégalithe

Mobilier

Toutefois, l'ouverture classique de tranchées sur les deux secteurs destinés au diagnostic n'ont livré aucune trace d'une quelconque occupation humaine ancienne ou du passage dans les parcelles concernées d'un itinéraire routier ancien.